



Déclaration des biens immobiliers, succession non faite

Par Laeti1987

Bonjour, je me renseigne pour ma voisine, son mari est décédé il y a au moins 40 ans et aucune succession n'a été faite pour leur maison. Elle a voulu déclarer son bien immobilier sur le site des impôts puisqu'il faut le faire pour le 31 juillet et il lui dise que la maison est toujours au nom de Mr que faire ? Merci pour votre réponse
cordialement
Laetitia

Par morobar

Bonjour,
que faire
Direction chez le notaire du secteur.

Par LaChaumerande

Bonjour

Dans un 1er temps qu'elle valide ce qui est écrit sur le GMBI « Gérer mes biens immobiliers » si c'est sa résidence principale pour laquelle elle s'acquitte probablement de la taxe foncière.

Les services fiscaux veulent essentiellement traquer les résidences secondaires non déclarées comme telles.

Et comme l'écrit morobar, il faut régulariser en allant chez un notaire, sinon toute mutation que ce soit par vente ou succession risque d'être compliquée.

Par isernon

bonjour,

votre voisine aurait pu s'en apercevoir sur le libellé de la taxe foncière qu'elle reçoit chaque année.

salutations